



Conseil des droits de l'homme

32^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Vietnam

Genève, le 22 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse recommande au Vietnam de:

- 1. Renforcer sa coopération avec les organes de ce Conseil et les divers instruments internationaux, y compris les Procédures spéciales, en acceptant notamment la visite du Rapporteur spécial sur la torture.**
- 2. Réduire encore davantage la liste des crimes passibles de la peine de mort, en particulier les crimes économiques et ceux liés aux stupéfiants, et envisager un moratoire complet sur l'application de la peine de mort.**
- 3. Adapter le Code de procédure pénale aux standards internationaux et modifier les articles 109 et 117 sur les '*activités contre l'Etat*' du Code Pénal conformément aux standards des droits de l'homme.**
- 4. Garantir pleinement la liberté d'expression, le droit de réunion pacifique et d'association ainsi que la sécurité des journalistes, et réviser les jugements des personnes condamnées pour avoir librement exprimé leur opinion, y inclus des défenseurs des droits de l'homme.**

La Suisse salue par ailleurs l'accueil au Vietnam des Rapporteurs spéciaux sur la liberté de religion et de conviction ainsi que sur le droit à l'alimentation.

Je vous remercie.